



## **Avis aux étudiants de Master 2**

La responsable de la spécialité vous rappelle qu'il est strictement interdit de travailler en monôme ou en trinôme dans le cadre de vos mémoires de recherche. Chaque étudiant doit obligatoirement respecter le cadre établi, qui impose un travail en binôme.

Par ailleurs, il est également interdit de changer le thème ou le directeur de recherche attribué sans autorisation préalable de la responsable. Tout manquement à ces règles entraînera des mesures strictes.

**La responsable de la spécialité**

[responsabledespecialite@gmail.com](mailto:responsabledespecialite@gmail.com)